

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-12-13/13

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 25

Votants : 25

Le treize décembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Sylvie BROYER, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents excusés : Véronique AVENAS

Secrétaire : Gérard MAGNET

Service instructeur : Administration générale

Le Maire certifie :

- que la convocation
du Conseil
municipal avait été
faite le 07/12/2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 15 DEC. 2023

- et publication du :
18 DEC. 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DU 3^{EME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT A MADAME CHRISTINE MAITREPIERRE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du 3^{eme} Programme Local de l'Habitat et du programme de transition écologique, la Copamo a décidé de poursuivre son action relative à l'amélioration du parc privé avec la collaboration des communes du territoire.

Il s'agit notamment d'inciter, grâce à une aide technique et financière, les propriétaires occupants à revenu modeste ou très modeste à entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

La Commune a approuvé un règlement d'attribution des aides financières lors du conseil municipal du 28 juin 2023.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 20% du montant des travaux, plafonné à 20 000 € HT, soit 4 000 € à Madame Christine MAITREPIERRE, propriétaire occupante de sa résidence principale située 531 Chemin des Galotières à Soucieu-en-Jarrest, pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'un montant subventionnable de 35 000 € HT.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Changement des menuiseries,
- Isolation thermique des murs par l'extérieur,
- Isolation thermique des combles,
- Remplacement de la VMC.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune et permettent un gain énergétique de 42 %.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- 19 000 € de l'Anah.
- 4 000 € de la commune de Soucieu-en-Jarrest
- 6 833 € de la COPAMO
- 500 € du Conseil Départemental.

Le conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du

Pays mornantais n°2023-011 du 24 janvier 2023

Local de l'Habitat 2022-2028 du Pays mornantais,

Vu la délibération n° 2023-06-28/12 du Conseil Municipal du 28 juin 2023 portant approbation des règlements d'aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Mornantais,

Vu la demande déposée par Madame Christine MAITREPIERRE, relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située 531 Chemin des Galotières à Soucieu-en-Jarrest,

Vu la décision d'attribution de la COPAMO n° 504/23, en date du 6 novembre 2023,

Considérant les travaux envisagés :

- Changement des menuiseries,
- Isolation thermique des murs par l'extérieur,
- Isolation thermique des combles,
- Remplacement de la VMC.

Considérant le montant des travaux subventionnables de 35 000 € HT,

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la prime de performance énergétique prévu par la Commune,

Considérant que la commune de Soucieu-en-Jarrest attribue une aide de 20% du montant des travaux, plafonné à 20 000 € HT,

Considérant que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à Madame Christine MAITREPIERRE dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située à Soucieu-en-Jarrest,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget principal, compte 20422,

DIT que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au bénéficiaire et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

